TRANSFORMER SA COUR D'ÉCOLE

GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES PORTEURS DE PROJET

École maternelle Jules Ferry à Brie Comte Robert ©CAUE 77

juin 2025

77 Seine-et-Marne c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
ID77 Ingénierie départementale de Seine-et-Marne
NaturEAU
Seine&Marne environnement
AQUIBrie
seine&marne 77 Le département

École élémentaire Jules Ferry à Brie Comte Robert ©CAUE 77

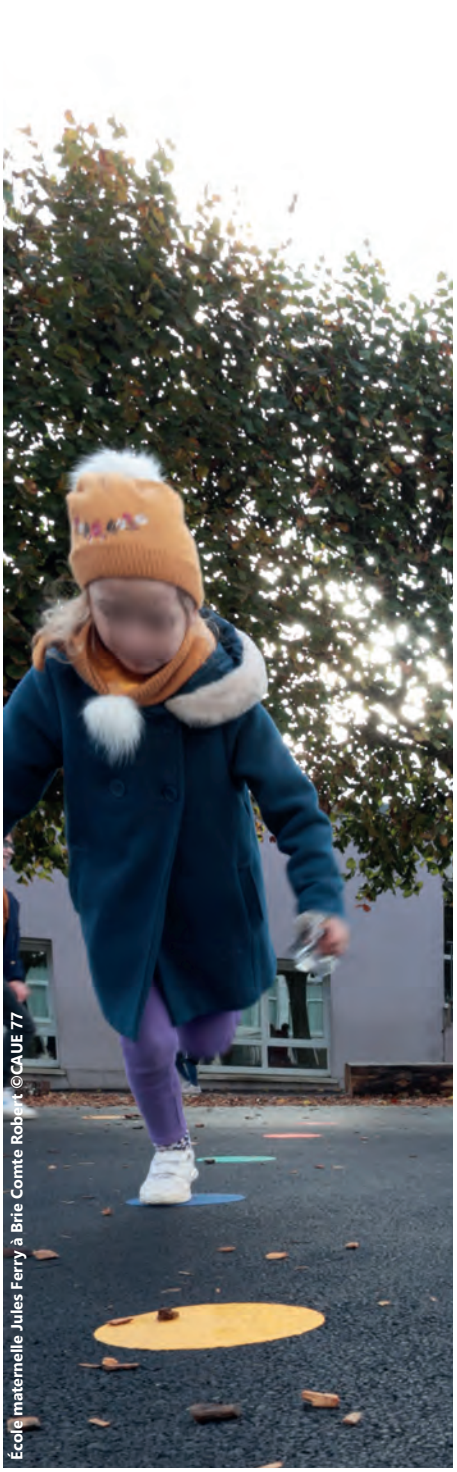

École maternelle Jules Ferry à Brie Comte Robert ©CAUE 77

École élémentaire Jules Ferry à Brie Comte Robert ©CAUE 77

École élémentaire Jules Ferry à Brie Comte Robert ©CAUE 77

École élémentaire Jules Ferry à Brie Comte Robert ©CAUE 77

École maternelle Jules Ferry à Brie Comte Robert ©CAUE 77

École élémentaire Jules Ferry à Brie Comte Robert ©CAUE 77

PHILOSOPHIE DE L'ACTION

Les cours d'écoles sont majoritairement **minérales, vides, dépourvues de végétation et uniformes**, c'est pourtant le lieu fréquenté par nos enfants plusieurs heures par jour. Avec le changement climatique, les cours sont aussi plus chaudes.
S'engager dans l'aménagement ou le ré-aménagement de la cour de récréation, c'est tendre vers un espace plus **naturel**, plus **végétalisé**, **rafraîchissant** et permettant de mieux **gérer les eaux pluviales** ; proposer une **meilleure répartition de l'espace** axée sur le **bien-être**, l'**éveil des enfants** et l'**apaisement du climat scolaire** et proposer des aménagements ludiques, de détente et pédagogiques.

Chaque cour doit également être pensée dans son contexte, historique, social, culturel, géographique, en fonction des besoins et contraintes propres du site qui peuvent être identifiés lors d'ateliers de diagnostic et de concertation avec l'ensemble des usagers. **Chaque cour est unique et tous les projets ont pour objectif commun de** :

VÉGÉTALISER ET DÉSIMPERMÉABILISER

Créer des zones d'ombre, apporter de la fraîcheur, favoriser la biodiversité et permettre aux enfants d'être en contact avec le vivant. Cet objectif répond aux besoins fondamentaux de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature des enfants et des adolescents.
Désimperméabiliser les sols afin de retrouver un sol vivant et une meilleure gestion de l'eau pluviale et pour améliorer le confort thermique.

PROPOSER UNE OFFRE D'ACTIVITÉS ET DE JEUX VARIÉS

Moins centrée sur une structure de jeux unique pour multiplier et répartir les usages de la cour et permettre un meilleur partage de l'espace. Diversifier les matériaux de sol et favoriser les matériaux naturels et biosourcés pour permettre la manipulation. Proposer des structures qui favorisent la motricité, offrir des supports à l'imaginaire, des espaces de calme et de détente en complément des espaces énergiques et de pratique sportive.

INVITER À LA PÉDAGOGIE

Un usage pédagogique des espaces extérieurs (jardins pédagogiques, espaces de classes en extérieur, nouvelles activités sportives etc.).
Éduquer aux enjeux du développement durable.

La transformation de la cour va en modifier les pratiques, c'est donc un changement pour l'école, les enfants, les équipes, les parents et les gestionnaires ! Afin d'accompagner au mieux tous ces usagers, ce document a pour but d'être un guide pratique pour se lancer ou s'informer.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Tous les projets de transformation de cour d'école peuvent être accompagnés et différents accompagnements sont possibles.

L'OFFRE DE L'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE

L'offre C86 a vocation à accompagner en particulier les projets incluant de la désimperméabilisation. L'ensemble des services du Département de Seine-et-Marne ainsi que ses organismes associés sont à disposition des collectivités grâce au groupement d'intérêt public **ID77, accessible via le site id77.fr**

LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Un premier rendez-vous sera programmé en commune suivi d'une visite de site.

Une première phase d'état des lieux sera réalisée en vue de fournir à la commune des éléments d'analyse paysagère incluant la gestion des eaux pluviales, une analyse fonctionnelle et réglementaire des bâtiments et de la cour, des usages, des besoins et des attentes exprimés.
Cela permet d'aboutir à un **pré-diagnostic permettant aux élus et aux services techniques de s'engager** dans un projet adapté au contexte.

Cet arbitrage permettra notamment de déterminer **quel type de concertation** la commune souhaite engager. En fonction du degré d'implication dans la concertation, le temps dédié à cette étape sera plus ou moins long. En cas de concertation à minima, il est vivement recommandé **d'informer** les usagers. Mais l'accompagnement proposé peut aller jusqu'à la **co-construction** du projet.

Ces différentes étapes de travail visent à....
> comprendre les **enjeux de transformation** d'une cour d'école
> connaître les **dispositifs de financement**
> identifier les **procédures de marché** les plus adaptées en fonction du projet
> définir la **mission du paysagiste concepteur** chargé de la maîtrise d'œuvre de la transformation de la cour d'école
> être accompagné dans le **montage du ou des dossiers de subvention**

Un accompagnement complet (y compris la concertation) de transformation de la cour d'école peut se réaliser sur **2 ans** ou sur 3 ans au mieux selon les impératifs de la commune.

EXEMPLE DE PLANNING D'ACCOMPAGNEMENT SUR DEUX ANS

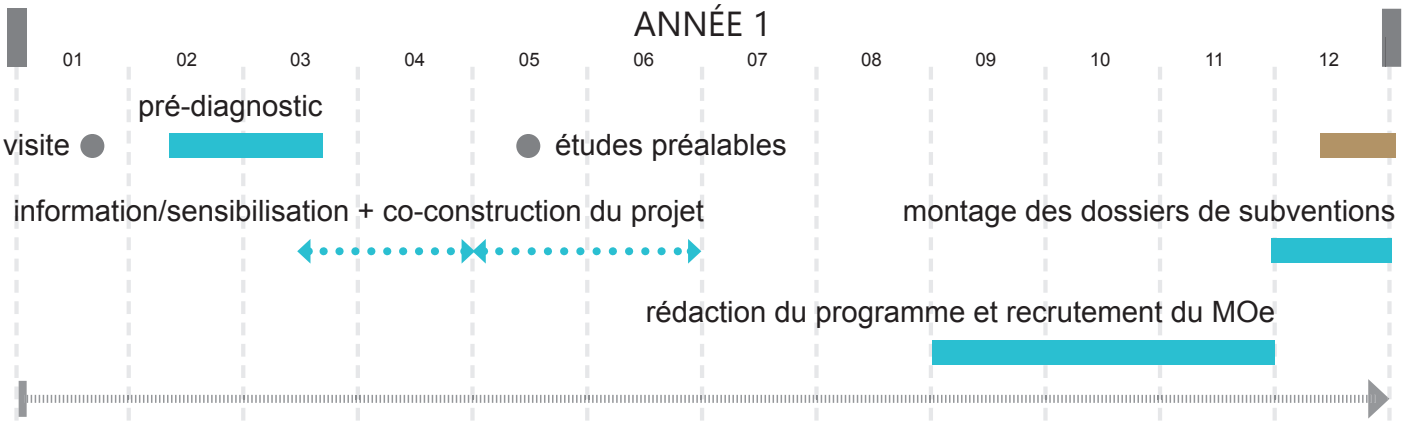

LES INTERLOCUTEURS DE LA COMMUNE

La **Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture (DEEA) du Département** pilotera, animera et coordonnera l'ensemble des partenaires et sera le **référent principal** de la commune. Elle mettra à disposition ses compétences en matière de protection de la ressource eau au niveau départemental.

Le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne (CAUE 77)**, a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'environnement et du paysage. La loi de 1977 lui confie des missions de conseil, de sensibilisation et de formation à destination des maîtres d'ouvrage et des professionnels.
Dans ce cadre, son rôle est d'apporter son accompagnement et une aide à la décision dans les démarches de projet.

En fonction du territoire, de la complexité du projet et des thématiques abordées les organismes partenaires suivants seront également associés :

- **Aqui'Brie** pilotera l'accompagnement sur son territoire (nappe du Champigny), apportera son expertise sur le thème de l'eau et son expérience auprès des services techniques
- **Seine-et-Marne Environnement (SEME)** proposera une sensibilisation des enfants et des adultes (grand public) aux enjeux environnementaux
- **et selon la nature du projet** : Initiatives 77, Aménagement 77, Seine-et-Marne Attractivité, Act'Art, SAGE,...

Pour tout projet concerné par un espace protégé (monument historique, site inscrit...), les services instructeurs seront associés dès le démarrage de la mission de maîtrise d'oeuvre et en amont des demandes de subventions.

La commune devra quant à elle, identifier un **binôme communal référent composé d'un élu et d'un technicien qui composera le groupe technique avec le CAUE 77 et la DEEA.**

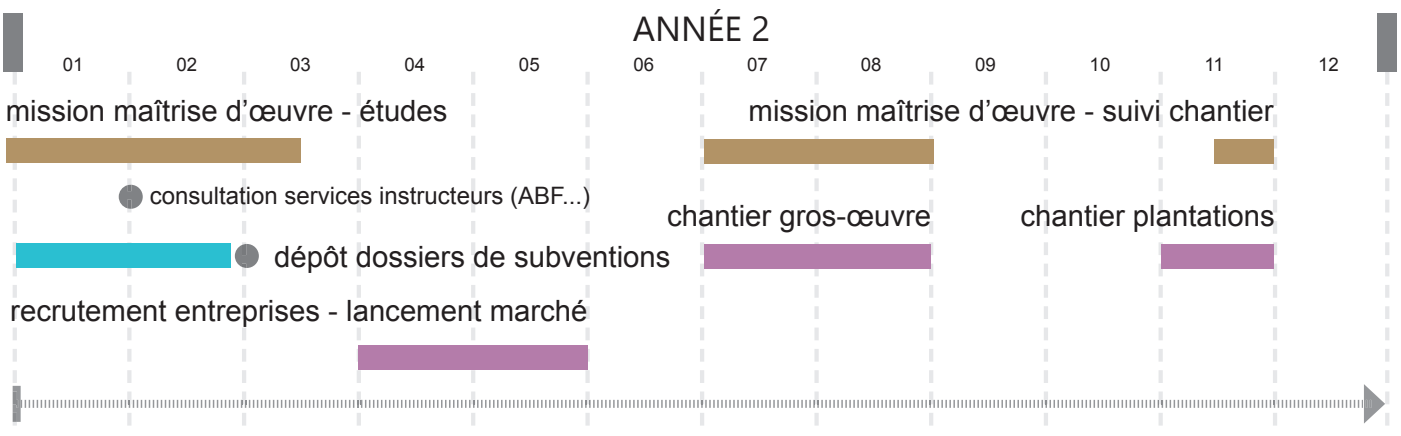

LES ÉTAPES DU PROJET

ÉTAPE 1 - L'ÉTAT DES LIEUX

Rencontre avec la commune / visite du site
Objectif : présentation à la commune des modalités d'accompagnement de l'offre ID77, prise de connaissance du projet communal, visite du site et identification des enjeux, des parties prenantes et des partenaires à solliciter.

Pré-diagnostic du site
Cet état des lieux du site donnera un éclairage aux élus et techniciens pour s'engager dans la suite du projet. Il servira de base à la consultation d'un paysagiste concepteur.

En parallèle...
Des études préalables sont à engager :
> Analyse de sol - Analyse physico-chimique et pollution
> Études de perméabilité
> Relevé géomètre
... Plus de détails dans les ressources

En complément...
Des diagnostics complémentaires peuvent être réalisés en fonction du site ;
> Offre C08 - analyse du patrimoine arboré,
> Offre C06 - des conseils sur le bâtiment
> Offre C09 - des conseils sur les espaces publics
... Toutes les offres à retrouver dans le catalogue ID77

ÉTAPE 2 - LA CONCERTATION

L'information
C'est le niveau de concertation à minima des usagers, qui regroupe les services techniques, le directeur de l'établissement, les enseignants, l'équipe périscolaire, il s'agit de présenter la démarche de transformation de la cour d'école pour l'acceptabilité du projet.

La sensibilisation
A pour objectif de présenter la démarche, ses objectifs, ses bénéfices mais aussi les modifications d'usages et d'entretien que cela va impliquer. Cette étape permet de situer le projet dans un contexte de changement climatique, de gestion de l'eau sur place, de besoin de diversifier les pratiques au sein de la cour. La sensibilisation permet d'aborder ces thématiques avec les enfants sous la forme d'ateliers et ainsi leur donner les clefs de compréhension des objectifs de la transformation de leur cour d'école et leur permettre de se l'approprier.

La co-construction
Consiste à définir les orientations du projet avec ses usagers.
Dans un premier temps il est proposé à l'ensemble des usagers de réaliser un diagnostic de la cour : ses

École élémentaire Jules Ferry à Brie Comte Robert avant travaux ©CAUE 77

Maquette réalisée par les élèves de CE2 lors des ateliers créatifs ©CAUE 77

« Attention, pour que la maîtrise d'œuvre puisse travailler, des études préalables sont nécessaires » *cf p.10*

usages, ses qualités et ses dysfonctionnements pour ainsi questionner l'état actuel du site et révéler ses enjeux.
Dans un deuxième temps, grâce à un système de classe ambassadrice ou de groupe d'élèves ambassadeurs, les petits et les grands sont invités à réfléchir au devenir de la cour. La synthèse du diagnostic sera prise en compte ainsi que les différents objectifs abordés pendant les ateliers de sensibilisation.

ÉTAPE 3 - CONCEPTION ET RÉALISATION

Afin d'assurer la mise au point des orientations du projet et réaliser tous les détails et documents techniques indispensables à la réalisation du projet, une équipe de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

La maîtrise d'œuvre

Sur la base du pré-diagnostic du groupe technique, la commune peut lancer une consultation pour une équipe de maîtrise d'œuvre. Le CAUE 77 conseille vivement de solliciter des paysagistes concepteurs associés à un bureau d'études VRD, et dans l'idéal avec une mission complète (de l'esquisse jusqu'au suivi des travaux).

La conception

La maîtrise d'œuvre va travailler sur la conception de l'aménagement en prenant en compte la concertation, la faisabilité technique, économique, le site et son contexte. La plupart du temps plusieurs scénarios d'aménagement sont proposés à la maîtrise d'ouvrage.

Le chantier

Le chantier de la cour se déroulera en deux grandes étapes, le gros œuvre (modification des revêtements de sols, maçonneries, mise en place de mobiliers, création de fosses de plantations,...) pendant les vacances scolaires d'été. Dans un second temps, à l'automne, les plantations auront lieu. Les travaux sont réalisés par des entreprises, ou, en fonction des capacités de la commune, en régie.

Des chantiers participatifs avec les enfants et parents d'élèves peuvent être mis en place pour la plantation des petits végétaux. Un carnet d'entretien pourra être demandé au maître d'œuvre.

L'appropriation de la cour

Une charte d'utilisation de la cour peut être rédigée par l'équipe pédagogique, les enfants et les services techniques afin d'instaurer un fonctionnement partagé de la cour de récréation pérenne.

Point de vigilance...

L'entretien est une étape indissociable de la plantation et constitue une condition de réussite. L'arrosage des jeunes végétaux les premières années est à anticiper y compris pendant les vacances scolaires.

École élémentaire Jules Ferry à Brie Comte Robert après travaux ©CAUE 77

POUR ALLER PLUS LOIN ...

LA CONCERTATION

Le format de la concertation est défini dès les premiers rendez-vous avec la commune.

Les ateliers d'information et de sensibilisation sont des préalables à la co-construction du projet.
L'atelier d'information peut être mené par le binôme communal référent soutenu par les techniciens partenaires du projet. Il s'agit de présenter la démarche de transformation de cour d'école à l'ensemble de l'équipe pédagogique. Les professeurs deviennent le relais pour informer les enfants des transformations à venir.

Dans un second temps des **ateliers de sensibilisation des enfants** ont pour objectif de permettre aux enfants de s'approprier les enjeux de transformation de leur cour : le besoin de fraicheur, de biodiversité, de gestion de l'eau sur place, un meilleur partage de l'espace, une offre diversifiée d'activités... Quelques ateliers pratiques peuvent illustrer la thématique de la gestion de l'eau : initier les enfants au cycle de l'eau, test de perméabilité de différents revêtements de sols, jeux pour comprendre les notions de perméabilité et imperméabilité, ateliers découverte des revêtements de sol associés à des usages. La thématique de l'arbre peut également être abordée pour découvrir le cycle de vie du végétal, la biodiversité en forêt par le biais de promenade en espace boisé/parc/espace naturel. Le choix des thématiques se fera avec l'équipe pédagogique et en lien avec le programme scolaire.

En parallèle, si la commune souhaite engager une co-construction avec les usagers de la cour, il est proposé à l'équipe pédagogique d'encadrer le **diagnostic de la cour**, notamment sur les temps de récréation. Des supports seront mis à disposition, comprenant un questionnaire et des plans à renseigner sur le ressenti vis à vis de la cour, les atouts et dysfonctionnements, le type d'activités pratiquées, le type d'activités souhaitées. Une synthèse sera réalisée par les partenaires ID77 et/ou la commune.

Atelier de sensibilisation à la perméabilité ©Ville de Brie Comte Robert

Préparation à l'atelier créatif de photo-collage ©Ville de Brie Comte Robert

Les **ateliers créatifs avec les enfants** peuvent être proposés sur un à deux ateliers réalisés par une classe ambassadrice et son enseignant(e). Grâce à l'utilisation d'outils ludiques (dessins, collages, maquettes...) les enfants sont invités à exprimer et imaginer le futur de leur cour d'école tout en prenant en compte le diagnostic réalisé par l'ensemble des enfants et des adultes.

Les **ateliers avec les adultes** permettent à ceux-ci de confronter leurs avis et d'émettre des propositions tout en prenant en compte la synthèse du diagnostic de la cour et les ateliers créatifs réalisés avec les enfants.

Tous ces ateliers font l'objet d'une synthèse de la concertation et sont intégrés au pré-programme de l'aménagement, traduit par la suite en cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

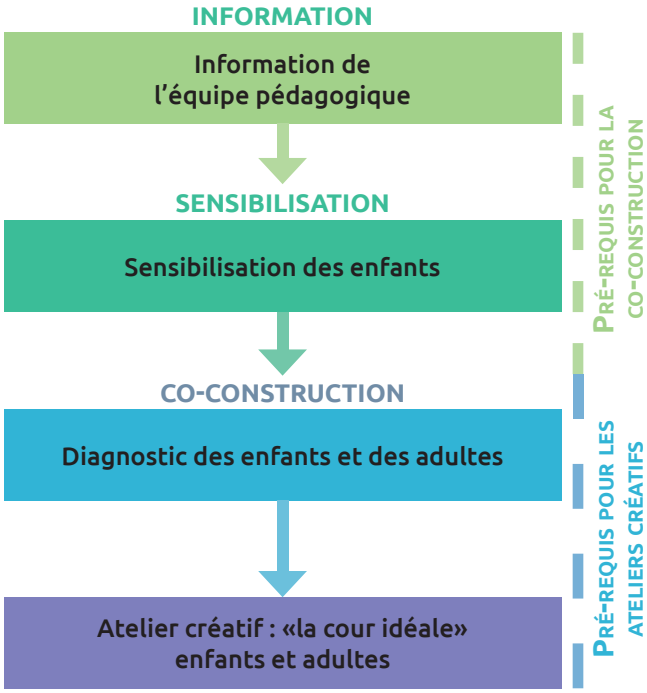

Atelier créatif de photo-collage ©Ville de Brie Comte Robert

Soirée portes ouvertes aux parents d'élèves, restitution de la co-construction ©CAUE 77

LES ÉTUDES PRÉALABLES

Le CAUE 77 et la DEEA préconisent de réaliser les études techniques essentielles à la transformation de la cour au plus tôt, afin de vérifier la capacité d'infiltration des eaux du sol et l'éventuelle présence de polluants. Les résultats de ces diagnostics seront déterminants pour la conception du projet d'aménagement et permettront d'assurer **une enveloppe économique réaliste sans surcoût en phase de chantier.**

LA POLLUTION DES SOLS

Dans le cadre d'un projet de transformation de cour d'école, il convient de vérifier la **présence d'amiante et d'hydrocarbure (HAP)** dans les enrobés. Seul un prestataire externe est habilité pour ce type de diagnostic.

LES ÉTUDES DE PERMÉABILITÉ

Les **essais de perméabilité de type Porchet** permettent de mesurer la vitesse d'infiltration de l'eau dans le sol.

ÉTUDE DE SOL

L'**analyse physico-chimique du sol**, permet d'évaluer les caractéristiques physiques et déterminer la capacité du sol à mobiliser et fournir des éléments minéraux pour le développement de la plante. Elle permet aussi d'identifier la composition chimique de la terre exploitée, c'est à dire la teneur en éléments minéraux fertilisants de la terre, afin de sélectionner une palette végétale adaptée.

RELEVÉ GÉOMÈTRE

Il permet de spatialiser à l'échelle de la cour la topographie (les cotes de niveau, les pentes, les seuils), le mobilier existant (bancs, signalétique, éclairage, barrières, tampons, ...), les arbres, le type de sol et la position précise des réseaux enterrés.
Le tracé des réseaux aériens et enterrés doit également être connu en préalable afin d'envisager des travaux ou orientations d'aménagement adaptés.

LES PRINCIPALES AIDES AU FINANCEMENT (en juin 2025)

Le conseil départemental de Seine-et-Marne

Politique de l'Eau - Aides dans l'assainissement /ouvrages pluviaux

Critères d'éligibilité : techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (tranchées d'infiltration, chaussées réservoirs, structures alvéolaires, toiture végétalisée, noues, etc.…) : *20 %* ;

Politique de l'Eau- Aides dans les milieux aquatiques et la gestion du risque inondation

Critères d'éligibilités : Maîtrise des ruissellements a par techniques douces (haies, bandes enherbées, noues, mares tampons, fascines..., sous réserve d'un conventionnement avec les propriétaires du foncier avec prix *plafond de 60 000 € HT par an et par collectivité*)

Taux 50 %.

«À la suite de l'adoption, le 3 avril dernier, de la Stratégie 2025-2030 du nouveau Plan Départemental de l'Eau, le Département ajustera sa politique de l'eau afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux et objectifs définis par ce plan. Ces financements pourront donc être amenés à évoluer.»

D'autres aides peuvent être sollicitées dans le cadre de dispositifs contractuels : FAC (Fonds d'Aménagement Communal), FER (Fonds d'Equipement Rural). Ces dispositifs sont suivis par la Direction de l'Aménagement du Territoire du Département.

L'agence de l'eau Seine Normandie

Aides à la gestion des eaux pluviales - Critères d'éligibilité principaux (cumulatifs) :

- désimperméabilisation avec création de surfaces de pleine terre végétalisées,
- infiltration de pluies courantes à ciel ouvert,
- zéro rejet des pluies courantes aux réseaux

Aides allant jusqu'à 50€/m^2 désimperméabilisé + 50€/m^2 en pleine terre végétalisée

Aide régionale : Îlots de fraicheur

Critères d'éligibilité principaux ; création d'îlots de fraîcheur au sein des espaces publics urbains, des cours d'établissement d'enseignement, des établissements recevant du public :

> Désimperméabilisation des sols,
> Végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales,
> Mise en place de revêtements durables, voire à albédo élevé.

Création d'îlots de fraîcheur : jusqu'à 50% des dépenses éligibles - 60% pour les projets situés en zones à effet d'îlot de chaleur urbain (plafond maximum : 30 000€ pour les études pré-opérationnelles et 250 000€ pour les travaux).

D'autres aides peuvent être sollicitées dans le cadre de dispositifs contractuels : CoR (Contrat Rural), CAR (Contrat d'Aménagement Rural).

Le fonds vert

Renaturation des villes et des villages

Critères d'éligibilité pour la renaturation des sols et espaces urbains : création, restauration, gestion écologique de parcs et jardins, végétalisation des espaces publics (alignement et végétalisation des pieds d'arbres), projets d'agriculture urbaine favorables à la biodiversité, restauration écologique (stabilisation et renaturation des sols, etc.)

Les taux et plafonds dépendent de la situation de chaque commune.

Réalisation du document

77 Seine-et-Marne
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne
27 Rue du Marché, 77120 Coulommiers
01 64 03 30 62 - accueil@caue77.fr